



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2018

39. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction –
avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3007 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 39 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 15 mai 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3007

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 avril 2018

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 91.98\$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



Commission
scolaire
de Montréal

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-3007

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
25-avr	Bureau de la présidence	16)a)i	18)d	Levée de fonds du Grand Défi Pierre Lavoie	91,98 \$
					91,98 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1